

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Septembre 2018

bulletin n° 3-2018

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports...	p.2
Une nouvelle référente « Jeunes vulnérables » à la DGCS	p.2
Les sortants d'ASE	p.2
Les fugues des mineurs	p.3
Se former...	p.3
La convention « Errance » 2018 Etat-DGCS/CEMEA	p.4
Les rencontres nationales « Errance » 2018	p.5

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » en 2018.

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
Site « jeunes en errance » : jeunes-en-errance.cemea.asso.fr
Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

ARTICLES, REVUES, LIVRES, RAPPORTS...

« Aller vers »... d'autres pratiques

Dossier de *Rhizome* n° 68, juin 2018. En accès libre sur <http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra/rhizome/anciens-numeros/rhizome-n68-aller-vers-d-autres-pratiques-2356.html>. Il est aussi possible de demander sur le site de recevoir gratuitement la version papier.

L'«aller vers» est abordé du point de vue des équipes mobiles psychiatrie-précarité, avec des ouvertures et des réflexions sur d'autres types d'urgence. Un pas de côté, pas très grand, pour profiter des réflexions et des constructions des cousins de la psychiatrie.

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Antoine Dulin, rapporteur de l'avis pour le Conseil économique, social et environnemental.

En ligne sur le site du CESE :

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_17_protection_enfance.pdf

Un document historique : c'est la première fois qu'une structure de l'Etat met explicitement le doigt sur les « sorties sèches » de placement à 18 ans. Un rapport très solide, documenté, argumenté, qui parle aussi d'économie et de coût : une sortie sèche à 18 ans après 10 ans en MECS c'est environ 800000 euros qui partent dans la nature...

UNE NOUVELLE REFERENTE « JEUNES » A LA DGCS

Laurine Bricard est Cheffe de projet « Jeunes vulnérables » depuis le début du mois de septembre.

Elle prend la suite de Mathilde Mandonnet. Mail : laurine.bricard@social.gouv.fr

Elle participera aux rencontres nationales « Errance » de Toulouse.

LES SORTANTS D'ASE

Les sorties sèches deviennent enfin un sujet public et officiel.

Il y a eu en juin le rapport Dulin, il va y avoir bientôt le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le logement, qui va mettre l'accent dessus en partant du constat du passage direct MECS-rue. Elles sont également évoquées dans la « Stratégie Pauvreté » présentée récemment.

La table-rond des rencontres Errance de Toulouse va y être consacrée.

Enfin, il est possible que les pratiques professionnelles visant à les éviter (articulation ASE-DDCS, accueils et hébergements inconditionnels...) fassent l'objet d'une fiche-guide pour les préfetures pour l'attribution de crédits au titre de la prévention de la délinquance. Affaire à suivre avec la DGCS.

LES FUGUES DE MINEURS

Et revoilà les fugues, ce point obscur de la protection de l'enfance.

La PJJ va organiser les 15-17 octobre une formation nationale sur « Fugues et errance à l'adolescence » ; cette formation organisée à Roubaix à l'ENPJJ est ouverte, et gratuite, pour des « non PJJ » salariés de structures agissant dans la protection de l'enfance. En parler de toute urgence à François Chobeaux.

Il est également possible que l'accueil direct de mineurs en fugues, prévu dans la loi de protection de l'enfance de 2007 mais quasiment jamais mis en œuvre, émerge des fiches techniques que la DGCS va proposer pour aider aux choix d'attribution de financements d'actions construites au titre de la prévention de la délinquance.

L'équipe de l'(association Abaka, à Bruxelles, viendra aux rencontres de Toulouse présenter sa pratique d'accueil de crise de mineurs 24-24, avec hébergement possible.

SE FORMER !

Le diplôme universitaire « *Enfants et jeunes des rues* » organisé par le Samusocial International et porté par l'université Paris Descartes est reconduit.

Objectifs : Comprendre les situations des enfants et jeunes vivant en rue (mineurs non accompagnés, mineurs isolés, jeunes en errance) en rupture de vie familiale et en situation d'exclusion sociale, pour agir dans l'interdisciplinarité (médicale, psychologique, sociale, éducative, juridique).

Cette formation s'adresse aux professionnels et futurs professionnels (d'intervention, de coordination, de direction) des secteurs de la protection de l'enfance et de l'action contre l'exclusion tant en France qu'à l'international), et est accessible à toute discipline au niveau bac +3 (avec dérogations possibles par le comité pédagogique), en statut étudiant ou en statut salarié avec financement au titre de la formation continue.

Dates des cours 2018-2019: 18-22 Février 2019 / 18-22 Mars 2019 / 15-19 Avril 2019 / 3-7 Juin 2019.

Date limite d'inscription 31 décembre 2018 sur :
[http://www.scfc.parisdescartes.fr/index.php/descartes/formations/biomedicale/du-enfants-et-jeunes-de-la-rue/\(language\)/fre-FR](http://www.scfc.parisdescartes.fr/index.php/descartes/formations/biomedicale/du-enfants-et-jeunes-de-la-rue/(language)/fre-FR)

Pour des informations administratives sur les inscriptions, contacter
inscription.dudiu.biomed@scfc.parisdescartes.fr

Pour des informations pédagogiques et le programme détaillé de formation, contacter :

d.laisney@samu-social-international.com

LA CONVENTION « JEUNES EN ERRANCE » 2018 ENTRE L'ETAT-DGCS ET LES CEMEA

Rappel du tableau de la décroissance présenté dans le précédent bulletin

Convention 2000 : 180000 francs (27440 euros)

Convention triennale 2001-2003 : 30490 euros en 2001, 35000 euros en 2002 et 2003, plus 19000 euros pour évaluation externe à la fin des 3 ans et organisation d'un colloque d'exploitation finale.

Convention triennale 2004-2006 : 35000 euros les deux premières années, 50000 euros la 3^{ème} avec évaluation externe et colloque de restitution finale.

Convention triennale 2007-2009 : 40000 euros par an, y compris le financement de l'évaluation externe finale et du colloque de synthèse.

Convention triennale 2010-2012 : 40000 euros par an, évaluation et restitution comprises.

Convention annuelle 2013 : 29000 euros

Convention triennale 2014-2016 : 29000 euros par an. Ni évaluation externe, ni restitution finale.

Convention annuelle 2017 : 25000 euros

Convention annuelle 2018 : 15000 euros, information reçue en avril 2018..

2018 oui, 2019 non !

Les CEMEA ont encaissé le coup (et le coût) en 2018 en décidant de maintenir les actions engagées et prévues, dont les rencontres nationales, tout en demandant une participation de 50 euros à celles-ci.

Nous avons informé la DGCS de notre impossibilité de continuer ainsi en 2019. Quelles pistes possibles ? Les CEMEA viennent d'informer la DGCS qu'un montant conventionnel minimum devrait être de 30000 euros pour une année, avec un engagement précoce sur cette somme.

On peut aussi étudier des possibilités de financements via les participants : maintenir les 50 euros de participation ou augmenter cette somme, déclarer les rencontres comme action de formation de façon à en facturer le coût... au risque que des équipes ne puissent accéder à ce financement. Tout est à réfléchir.

Des contacts politiques sont également engagés.

LES RENCONTRES NATIONALES ERRANCE 2018

A Toulouse les 20-21-22 novembre 2018.

Actuellement une quarantaine d'inscrit.es..Attention, ne pas tarder, nous n'avons réservé que 80 lits !

Les premières propositions d'ateliers sont reçues :

- Les contenus « Errance » dans les formations (par des formateurs toulousains)
- Une recherche européenne sur les jeunes en rupture
- Un diagnostic Errance dans une grande gare régionale (Prévention spécialisée Le Mans)
- Un dispositif d'aide à la sortie de rue Mission locale de Rennes)
- Relation aux produits : travail de rue, médiation, relais (Prévention spécialisée de l'Allier)
- Mise en place d'un dispositif TAPAJ (CAARUD Toulouse)
- La prise en compte de l'espace public (Accueil de jour St Briec)
- Une coordination CCAS-Mission Locale-PJJ (Toulouse)
- Les mineurs étrangers non accompagnés (CHRS Le Lieu Dit, Paris)
- Un lieu d'accueil de crise pour des 12-18 ans (Abaka, Bruxelles)